



## Heritage renonciation enfants

Par **dashk**, le **19/11/2013 à 14:15**

Concernant un heritage:

Mere, Pere decedes a 1 an d'interval depuis plus 1 annee

3 enfants majeurs Marcel, Corinne, Tania

Tania renonce mais a plusieurs enfants ( majeurs et mineurs)

reste 2 enfants

Est-ce que l'heritage se partage sur les 2 enfants ou les petits enfants de Tania ( qui renonce) recoivent une part ?

Quels sont les impots a payer ?

Par **aguesseau**, le **19/11/2013 à 16:13**

bjr,

les enfants de tania viennent à la succession au titre de la représentation de tania renonçante.

les enfants de tania recevront la part de leur mère, divisés par le nombre d'enfants.

cdt